

DECISION DU MAIRE

Signature du devis VE2A – projet Cartonnerie

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération N° 18-2022 du Conseil Municipal de la Commune de Pont-Audemer en date du 19 février 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux missions de questionnements et de mise à jour du projet et du programme du secteur de la Cartonnerie à Pont-Audemer,
CONSIDERANT l'offre émise par la société VE2A,

DECIDE de signer le devis émis le 1/04/2022 par la société VE2A sis 3 rue des petites eaux de Robec 76000 ROUEN afin de déléguer les missions de questionnements et de mise à jour du projet et du programme du secteur de la Cartonnerie à Pont-Audemer.
La mission contiendra les phases suivantes :

PHASES DE LA TRANCHE FERME	Montant HT
Phase 1 : Questionnement proposition 2019 – MAJ diag multicritère et stratégique – 3 Ateliers thématiques – 1 réunion cadrage/lancement	7 750 €
Phase 1bis : Recueil des différents avis habitants/élus – Enquêtes en ligne – 1 réunion publique	5 750 €
Phase 2 : Enjeux, stratégies et scénarii : Définition du projet au regard des différents avis et diag	13 500 €
Phase 3 : Feuille de route opérationnelle du scénario	7 050 €
TOTAL	34 050 €

Le montant total de la mission sera de 34 050.00 H.T.

Les conditions de règlement seront les suivantes :

- La facturation se fera par phase et en fonction de l'avancement de la mission.

Fait à Pont-Audemer le 31 Mai 2022,
Le Maire,


Alexis DARMOIS

